ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 108490

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales sur les propositions exprimées par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME). La CGPME souligne la nécessité de mettre l'entreprise au coeur de la société. A cet effet, elle propose d'organiser avec l'éducation nationale, dans les collèges, un circuit de découverte des métiers, avec visite de sociétés, favorisant ainsi des passerelles entre les écoles et les entreprises. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

L'éducation nationale a mis en place récemment deux mesures importantes concernant l'information des collégiens sur la vie professionnelle et le fonctionnement des entreprises. Il s'agit, premièrement, de l'obligation d'effectuer une séquence d'observation en classe de 3e (de deux à cinq jours). Deuxièmement, l'option de découverte professionnelle en collège (DP3 de trois heures par semaine), est généralisée progressivement depuis la rentrée 2005. En 2006, l'objectif est que tous les élèves de 3e qui le souhaitent puissent choisir cette option. Le ministère des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales estime prioritaire d'assurer la réussite de ces actions, ce qui nécessite un effort important et constant des entreprises. L'engagement de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) et de l'ensemble des représentants des entreprises, notamment des chambres consulaires, laisse donc augurer le succès de ces actions.

Données clés

Auteur : M. Denis Jacquat
Circonscription : Moselle (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 108490
Rubrique : Enseignement
Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et professions libérales
Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 31 octobre 2006, page 11242
Réponse publiée le : 16 janvier 2007, page 617